

FINANCIAL AND
CONSUMER SERVICES
TRIBUNAL



TRIBUNAL DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

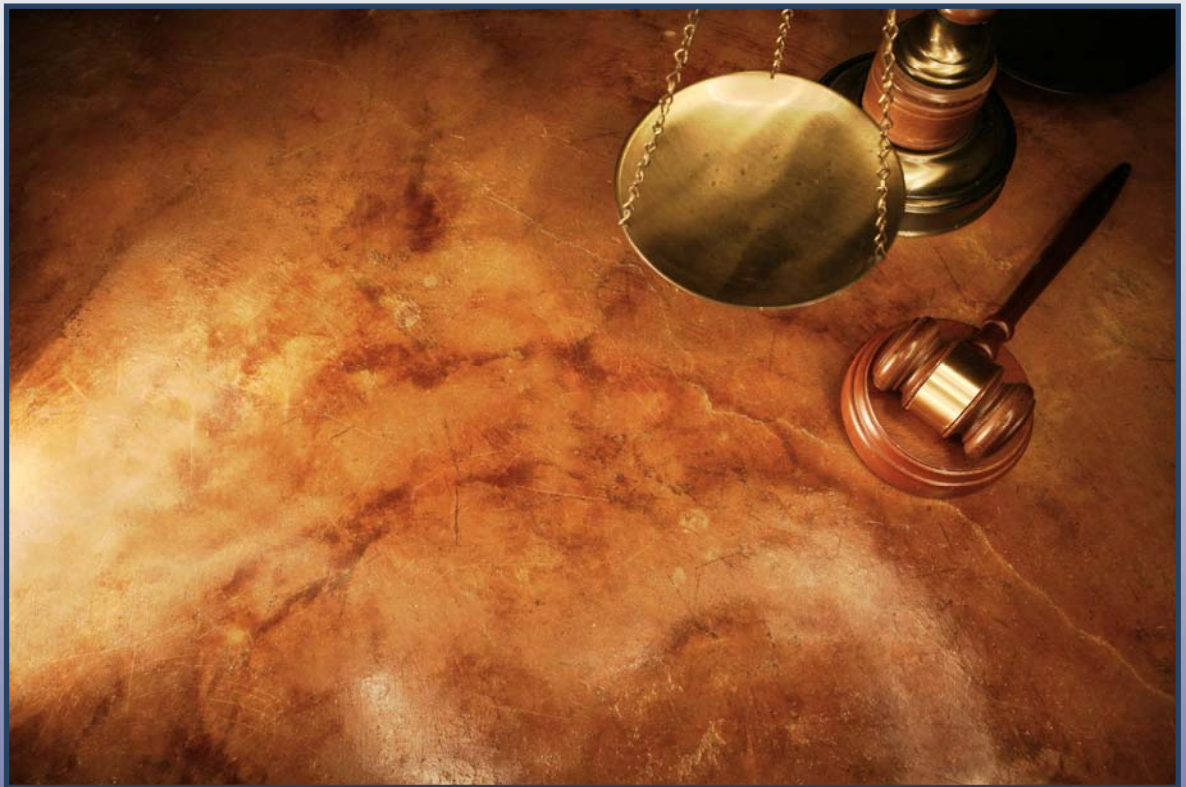


TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	3
À propos du Tribunal	4
Formation continue	11
Règles, directives et procédures du Tribunal	12
Rémunération et dépenses	14
Activités du Tribunal	15
Réalisations récentes et travaux en cours	16



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres et du personnel du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs, je suis heureuse de vous présenter notre Rapport annuel pour l'exercice 2014-2015.

En plus de la tenue d'audiences, les membres du Tribunal et le personnel ont consacré beaucoup d'efforts à l'amélioration des procédures du Tribunal en 2014-2015.

En particulier, de nouvelles règles de procédure et des formules ont été développées, et celles-ci devraient entrer en vigueur pendant l'exercice 2015-2016. Une politique sur les conflits d'intérêts et une procédure sur la confidentialité et la gestion de documents applicable aux membres du Tribunal ont également été adoptées. Enfin, une attention particulière a été accordée à la formation continue des membres du Tribunal et du personnel.

À PROPOS DU TRIBUNAL



Haut – de gauche à droite : Jean LeBlanc, Don Moors, John M. Hanson, c.r.
Bas – de gauche à droite : Gerry Legere, Monica L. Barley, présidente, Enrico A. Scichilone

Le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs (le Tribunal) est un tribunal administratif indépendant qui a été constitué le 1^{er} juillet 2013 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Le Tribunal se compose d'un président et du nombre de membres que recommande la Commission, soit au moins quatre membres et au plus 14 membres.

Au 1^{er} avril 2014, le Tribunal était composé de sept membres, qui comprenaient des avocats, des comptables et des gens d'affaires. Une courte biographie de chacun des membres se trouve ci-dessous.

Monica L. Barley, présidente du Tribunal

B. Sc., LL.B.

Résidence : Moncton

Monica Barley a été nommée présidente du Tribunal le 13 mars 2014 pour une période de trois ans.

M^{me} Barley s'est jointe à Actus Law Droit en 2010 et est devenue associée en 2012. Dans sa pratique, elle se concentre sur le règlement des différends, qui comprend le litige civil, le droit du travail, le droit des contrats, le droit administratif et le droit pénal.

Originaire de Rexton, elle a été admise au Barreau en 2002 après avoir obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton en 2001. Auparavant, elle a obtenu un baccalauréat ès sciences (physique, mathématiques), également de l'Université de Moncton. Avant de se joindre à Actus Law Droit, Monica a été procureure fédérale, menant des poursuites criminelles et appliquant des lois fédérales, faisant ainsi l'acquisition de connaissances considérables dans la procédure judiciaire, la plaidoirie et les règles de preuve.

M^{me} Barley préside la Section du droit des aînés de l'Association du Barreau canadien (Division du Nouveau-Brunswick) et siège au sein du conseil d'administration d'Entreprise Grand Moncton. Elle a été présidente de Carrefour pour femmes inc., un refuge pour femmes et enfants victimes de violence familiale et a été vice-présidente de Downtown Moncton Centre-ville inc.

John M. Hanson, c.r.

B.A., LL. B., LL. M.

Résidence : Fredericton

M. Hanson a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de cinq ans.

M. Hanson possède une maîtrise en droit et une vaste expérience en droit des sociétés et en droit commercial. Avant de prendre sa retraite de la pratique privée, il a exercé le droit pendant plus de 40 ans et a été nommé conseiller de la Reine en 1986. Il a exercé le droit, principalement le droit des sociétés, le droit commercial, le droit des valeurs mobilières et le droit des affaires, dans l'ensemble de la province.

Il compte également de l'expérience auprès de divers tribunaux, de divers conseils d'administration et du gouvernement, ayant conseillé des sociétés et des particuliers dans le cadre de négociations concernant des questions contractuelles et statutaires.

Depuis sa retraite de la pratique privée, M. Hanson agit en tant que conseiller juridique relativement à un partenariat public-privé au sein de l'industrie des transports. M. Hanson a été président des tribunaux de révision du Régime de pensions du Canada de 2008 à 2014 quand son mandat a pris fin.

Jean LeBlanc

Résidence : Dieppe

M. LeBlanc a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de trois ans.

M. LeBlanc est fondateur et maintenant chef de la division de Les Forages Lantech, une filiale des Forages Orbit Garant. Lantech est reconnue comme un chef de file dans le domaine du forage d'exploration minière et du forage géo-environnemental.

Entrepreneur et homme d'affaires averti, M. LeBlanc a occupé plusieurs postes de gestionnaire supérieur à travers le Canada. Il a travaillé en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans les Provinces atlantiques. M. LeBlanc a été directeur des ventes à l'échelle nationale pour une grande multinationale située à North Bay (Ontario), ainsi que premier vice-président pour une firme internationale spécialisée en forage ainsi que la manufacture d'équipements et située à Rouyn-Noranda (Québec).

Il a été maire de Dieppe. Il a siégé à plusieurs comités, y compris la division néo-brunswickoise de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, la Chambre des Mines de la Nouvelle-Écosse, et il a été président de la Canadian Diamond Drilling Association. Il est membre en règle de la Société des techniciens et des technologues agréés du génie du Nouveau-Brunswick. M. LeBlanc est diplômé du programme de technologie en génie civil de l'Institut technologique du Nouveau-Brunswick et il a participé au programme CMA de la Société des comptables en management pour obtenir son accréditation de comptable professionnel.

Gerry Legere

CGA

Résidence : Bathurst

M. Legere a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de quatre ans.

M. Legere possède une vaste expérience en tant que comptable dans le secteur privé et il est propriétaire de son propre cabinet comptable. Outre son expérience comptable, il a été copropriétaire d'une entreprise moyenne fabriquant des portes et des fenêtres.

M. Legere a été président du Conseil arbitral des appels en matière d'assurance-emploi et membre du conseil d'administration de plusieurs fondations et associations, notamment la Corporation au bénéfice du développement communautaire (CBDC) et l'Association canadienne des manufacturiers de vitrage isolant. Il a aussi beaucoup d'expérience en bénévolat auprès de groupes communautaires. Il a été directeur du scrutin municipal lors de l'élection partielle à Bathurst et à Bertrand en 2012. De plus, M. Legere a déjà participé à des missions commerciales à l'échelle internationale.

Don Moors

B.A., M..A., FCMC

Résidence : Quispamsis

M. Moors a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour une période de trois ans.

M. Moors a récemment obtenu un certificat en adjudication de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et du Département de développement professionnel d'Osgoode.

M. Moors est le dirigeant fondateur de First Strategy, une entreprise de consultation en gestion et de services consultatifs exécutifs. Il était auparavant associé chez PriceWaterhouseCoopers, LLP. Dans le cadre de son plus récent rôle chez PwC, il a dirigé les activités de consultation en gestion de la société au Canada atlantique. M. Moors possède une vaste expérience auprès d'organismes d'envergure des secteurs public et privé. Il a agi pour le compte de cadres supérieurs dans les deux secteurs. Il a siégé au conseil d'administration et au comité de vérification d'une société de placement. M. Moors a reçu le prix d'excellence du président de la section atlantique de l'Association canadienne des conseillers en management et a reçu le titre de Fellow de CMC Canada.

Enrico A. Scichilone

H.S.D., B. Sc., LL. B.

Résidence : Moncton

M. Scichilone a été nommé membre supplémentaire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick le 21 novembre 2012 pour une période de trois ans.

M. Scichilone est considéré membre du Tribunal en date du 1^{er} juillet 2013 en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Originaire de Tracadie-Sheila et parlant couramment les deux langues officielles, M^e Scichilone exerce le droit depuis plus de dix ans et est associé du cabinet d'avocats Actus Law Droit, où il se concentre sur les sphères du droit du contentieux, du droit du travail, du droit administratif, du droit corporatif et du droit commercial. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien.

M. Scichilone a récemment été nommé au conseil d'administration du Centre national des Arts. Il a été membre du conseil de l'Association des avocats de la région de Moncton, au sein duquel il a présidé le comité sur la formation juridique permanente. Également bénévole communautaire dévoué, M. Scichilone a été membre de la section de Moncton de la Croix-Rouge ainsi que président du conseil d'administration du Club garçons et filles de Moncton après avoir été membre de ce conseil depuis 2005.

Denise LeBlanc, c.r.

B.P.E., LL. B., M.A.P.

Résidence : Moncton

M^e LeBlanc a été nommée membre supplémentaire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pour une deuxième période de trois ans le 15 juillet 2011 et est considérée membre du Tribunal en date du 1^{er} juillet 2013 en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. Son mandat a pris fin le 14 juillet 2014.

M^e LeBlanc exerce le droit depuis plus de 25 ans et elle est associée dans le cabinet d'avocats McInnes Cooper, pour lequel elle a également été directrice régionale pour le Nouveau-Brunswick. Elle exerce principalement dans les domaines du recouvrement de biens, de l'insolvabilité, du droit des sociétés et du droit commercial. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. M^e LeBlanc est une arbitre et une adjudicatrice agréée de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators. M^e LeBlanc a été nommée adjudicatrice en vertu de la *Loi sur la santé mentale* et est adjudicatrice à la Cour des petites créances du Nouveau-Brunswick. M^e LeBlanc a été présidente de la division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien et chargée de cours de préparation au Barreau ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Elle est membre du conseil d'administration de plusieurs organismes communautaires.

Le Tribunal est chargé d'entendre des appels, de réviser des décisions et de mener des instances d'exécution en vertu de la législation sur les services financiers et les services aux consommateurs, y compris:

- *La Loi sur les licences d'encanteurs;*
- *la Loi sur les agences de recouvrement;*
- *la Loi sur les associations coopératives;*
- *la Loi sur la communication du coût du crédit;*
- *la Loi sur les caisses populaires;*
- *la Loi sur le démarchage;*
- *la Loi sur les assurances;*
- *la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie;*
- *la Loi sur les prestations de pension;*
- *la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres;*
- *la Loi sur les agents immobiliers;*
- *la Loi sur les valeurs mobilières.*

Le Tribunal entend des affaires dans les deux langues officielles, et toutes les décisions du Tribunal sont traduites et affichées sur son site Web dans les deux langues officielles. Tous les membres du personnel du Tribunal sont entièrement bilingues afin de permettre aux parties, aux conseillers juridiques et au public d'interagir avec le Tribunal dans une ou l'autre langue officielle.

De plus, sur demande, le Tribunal offre des services d'interprétation simultanée aux parties en cause et à leurs avocats. Le Tribunal exige que les membres du comité d'audience prenant part à une audience soient pleinement en mesure de comprendre l'affaire dont est saisi le Tribunal dans la ou les langues officielles choisies par les parties, et ce, sans recours aux services d'interprétation. Actuellement, le Tribunal compte quatre membres sur six entièrement bilingues.

FORMATION CONTINUE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL

Le Tribunal accorde une grande importance à la formation continue. Les membres du Tribunal ont chacun à leur disposition un budget annuel de 3 000 \$ pour poursuivre leurs études, en sus des frais de déplacement et d'hébergement associés à un cours.

Lors du dernier exercice financier, les membres et le personnel du Tribunal ont notamment suivi des cours sur les principes de justice administrative offerts par la Foundation of Administrative Justice et des cours menant au certificat en adjudication délivré par la Society of Ontario Adjudicators et le Département du développement professionnel de Osgoode, et ont participé à un séminaire sur le traitement de documents électroniques. Par ailleurs, Denise A. LeBlanc, c.r., a présenté une séance de formation sur deux jours à tous les membres sur les principes de droit administratif, la tenue des audiences et la déontologie.

Les membres du Tribunal ont également assisté à plusieurs activités et séances de formation offertes par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, notamment un webinaire sur les rouages du système juridique, le Colloque annuel sur la criminalité des cadres et l'atelier Pleines voiles 2015.

Les membres du Tribunal continuent de se rencontrer aux réunions semestrielles. Ces rencontres portent sur les mises à jour législatives et réglementaires, et sur l'examen des récentes décisions rendues par des entités canadiennes liées aux secteurs administrés par le Tribunal.

De plus, le personnel du Tribunal envoie des courriels hebdomadaires à ses membres concernant des articles informatifs publiés dans les médias sur les secteurs réglementés par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.

Récemment, la greffière du Tribunal est devenue membre du Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Le Tribunal a ainsi accès aux documents de conférence les plus récents et à un très vaste choix de matériel éducatif.

RÈGLES, POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES DU TRIBUNAL

Au cours du dernier exercice financier, le Tribunal s'est axé sur l'amélioration de ses procédures. Le personnel et les membres du Tribunal se sont concentrés sur trois projets d'envergure : 1) la réécriture des règles de procédure du Tribunal applicables aux instances et aux audiences, 2) l'élaboration d'une politique sur les conflits d'intérêts pour les membres du Tribunal, et 3) la recherche des obligations du Tribunal relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

Les membres du Tribunal ont estimé qu'il était nécessaire de réécrire les règles de procédure étant donné que les règles actuelles avaient été adoptées par son prédécesseur, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Le personnel et les membres du Tribunal ont estimé que l'entière réécriture des règles était nécessaire afin de refléter les nouvelles lois administrées par le Tribunal et d'améliorer certaines procédures. Les règles de procédure ont été rédigées dans un langage simple pour tenir compte d'une probable hausse du nombre de parties se représentant eux-mêmes devant le Tribunal dans les prochaines années. Ces règles de procédure ont été publiées aux fins de commentaires pour une période de 60 jours, allant du 14 août au 13 octobre 2015. Les nouvelles règles de procédure devront entrer en vigueur fin 2015 ou début 2016.

Le personnel et les membres du Tribunal ont également élaboré des documents supplémentaires afin d'aider les parties à interpréter ces nouvelles règles. Ainsi, ils ont élaboré des formules pour certains documents clés, comme les plaidoiries avant une instance, un affidavit de signification, un affidavit, un avis de motion, une assignation à témoin et un avis de retrait.

Les membres et le personnel du Tribunal ont adopté une politique officielle sur les conflits d'intérêts afin d'aider les membres à anticiper tout conflit éventuel. Cette politique, qui a été adoptée le 13 novembre 2014, est publiée sur le site Web du Tribunal.

Par ailleurs, le personnel du Tribunal s'est livré à une recherche approfondie concernant ses obligations en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Ce travail a donné lieu à l'adoption d'une procédure sur la confidentialité et la gestion de documents afin d'aider les membres à traiter les documents ou les dossiers du Tribunal en leur possession.

Le personnel a également commencé la rédaction d'une politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour les parties et les témoins ayant ce type de préoccupations.

Plusieurs projets amorcés pendant l'exercice financier 2014-2015, comme la réécriture des règles de procédure du Tribunal et l'élaboration d'une politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, se poursuivront au prochain exercice.

RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES

Le Règlement administratif 3 – *Rémunération des membres de la Commission et du Tribunal de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* précise que le président du Tribunal a le droit de recevoir une provision annuelle de 15 000 \$, tandis que les membres reçoivent une provision de 5 000 \$ par année. De plus, le président du Tribunal et les membres ont droit à une indemnité de 350 \$ relativement aux affaires et aux activités du Tribunal, y compris 1) la préparation, la participation ou des délibérations liées aux audiences; 2) l'élaboration des décisions; et 3) la participation aux séances d'orientation ou de formation organisées par le Tribunal ou la Commission. Les membres du Tribunal sont également compensés pour le temps consacré au déplacement pour les affaires du Tribunal, à raison d'un taux de 50 \$ par 100 kilomètres, comme il est décrit en détail dans la *Directive sur la rémunération des membres du Tribunal*.

Les coûts et les frais liés au Tribunal sont détaillés ci-dessous pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Ils comprennent les honoraires, les frais de services, les allocations pour le temps consacré au déplacement, ainsi que les dépenses remboursées et indemnités.

Membre	Date de la nomination ou du renouvellement	Fin du mandat	Provision	Frais de service	Allocations pour le temps de déplacement	Rémunération totale	Dépenses remboursées et indemnités
Monica L. Barley (présidente)	13-mar-14	12-mar-17	15 000 \$	18 725 \$	2 200 \$	35 925 \$	1 418 \$
John M. Hanson, c.r.	22-jan-14	21-jan-19	5 000 \$	5 600 \$	1 200 \$	11 800 \$	776 \$
Denise A. LeBlanc, c.r.	15-jul-08 15-jul-11	14-jul-14	1 440 \$	1 400 \$	200 \$	3 040 \$	134 \$
Jean LeBlanc	22-jan-14	21-jan-17	4 443 \$ ¹	4 200 \$	800 \$	9 443 \$	561 \$
Gerry Legere	22-jan-14	21-jan-18	5 000 \$	6 475 \$	2 950 \$	14 425 \$	2 741 \$
Don Moors	22-jan-14	21-jan-17	5 000 \$	7 175 \$	150 \$	12 325 \$	1 719 \$
Enrico Scichilone	21-nov-12	20-nov-15	5 000 \$	7 175 \$	1 300 \$	13 475 \$	807 \$

¹ M. LeBlanc était sur un congé du 20 août au 1er octobre 2014.

ACTIVITÉS DU TRIBUNAL

Les activités des membres du Tribunal sont détaillées ci-dessous pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Membres	Réunions de la présidente avec la greffière	Jours de perfectionnement professionnel interne	Réunions semestrielles du Tribunal	Jours d'audience	Préparation pour les audiences, les délibérations et la rédaction	Administration du Tribunal
Monica L. Barley, présidente	22,15	1	5	8	12,5	7,25
John M. Hanson, c.r.		2	5	2	6	
Denise A. LeBlanc, c.r.				2	2	
Jean LeBlanc			5	2	5	
Gerry Legere		2	5	5	5,5	
Don Moors		2	5	4	9	
Enrico A. Scichilone		1	5	6	8,5	

Au cours du dernier exercice financier, le Tribunal a été saisi de 15 instances toujours en cours : deux appels en vertu de la *Loi sur les prestations de pension*, un appel en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* et douze instances en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le Tribunal a tenu un total de douze jours d'audience. Le tableau ci-dessous dresse un aperçu des activités liées aux audiences pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 :

Nombre d'instances actives durant l'exercice financier	15
Instances entamées (tous les secteurs)	8
Instances clôturées	8
Instances toujours en cours	7
Demandes de révision ou d'appel déposées ¹	3
Approbation de règlements à l'amiable ²	3
Jours d'audience	12
Ordonnances d'interdiction d'opérations rendues (valeurs mobilières)	3
Total des pénalités administratives imposées	27 000 \$

¹Le seul appel interjeté avait trait à la *Loi sur les prestations de pension*.

²Actuellement, seuls les règlements négociés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* doivent être approuvés par le Tribunal.

RÉALISATIONS RÉCENTES ET TRAVAUX EN COURS

Au cours du dernier exercice, les membres et le personnel du Tribunal ont consacré beaucoup d'efforts à améliorer les procédures du Tribunal. Voici certaines de ces principales réalisations :

- la finalisation des nouvelles règles de procédure du Tribunal;
- la création de formules à utiliser par les parties, lesquels entreront en vigueur lorsque les règles de procédure seront adoptées;
- l'adoption d'une Politique sur les conflits d'intérêts pour les membres du Tribunal;
- l'adoption d'une procédure relative à la gestion de documents et de la protection des renseignements personnels pour les membres du Tribunal;
- l'accent porté sur la formation continue dans le domaine juridique pour le personnel et les membres du Tribunal.

Au cours du prochain exercice financier, le Tribunal poursuivra plusieurs projets d'envergure liés à l'amélioration de ses procédures. Il adoptera ses nouvelles règles procédurales. À cet effet, le Tribunal élabore actuellement plusieurs outils et documents supplémentaires, dont un guide pour l'ensemble des parties et une foire aux questions pour le site Web du Tribunal. Ce site Web sera entièrement repensé de manière à ce qu'il soit plus accessible pour les parties non représentées.

Le personnel du Tribunal compte également mettre au point un manuel pour ses membres et qui couvrira de nombreux sujets, notamment les conflits d'intérêts, l'équité procédurale, l'admissibilité de la preuve, la tenue d'une audience et le code de déontologie.

Enfin, en ce qui concerne le prochain exercice financier, le Tribunal prévoit une augmentation du nombre d'audiences, ainsi qu'une nette augmentation du nombre de jours d'audience. Aussi, plusieurs audiences sur plusieurs jours sont déjà prévues pour la prochaine année. Le personnel et les membres du Tribunal s'attendent à une hausse des activités dans les secteurs autres que les valeurs mobilières, et notamment avec la promulgation prévue de la *Loi sur les courtiers en hypothèques*.